

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2020 à 18H**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président**Date de la convocation :** 10 décembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 17 décembre 2020 à 18h, Salle Armstrong – ESPACE – Place Saint Exupéry 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Mohammed OULABBI, Atlantique MESSAN, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Taya ADJIMI, Didier STURMA, Sophie DELAIGUE, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Tahar BOUANANE, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Catherine MAZELLIER à Philippe CAYRE
Serge FAYET à Jean-François DELAIRE
Rachel BOURNIER à Stéphane RODIER
Catherine PAPUT à Hélène BOUDON
Régine BEAL à Éric BOUCOURT

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Jean-Éric GARRET, Daniel BERTHUCAT, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Georges LOPEZ.

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérante : Patrice BION, Sylvie CHAUNY, Thierry LAMBINET.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE.

**APPROBATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION EN MODE
DÉROGATOIRE SUITE A TRAVAUX DE CLECT**

Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président

Conseillers en exercice :

56

Conseillers présents :

44

Suppléants ayant voix
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

5

Total votants :

52

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14 ;
Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts prévoyant notamment que la Commission d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) soit saisie à chaque transfert ou dé-transfert de charges afin qu'elle détermine les conséquences financières entre les communes et l'intercommunalité.

Considérant le rapport dérogatoire de CLECT du 27 novembre 2020, portant sur la compétence sociale et sur le Fonds Régional d'Urgence, et fixant librement de nouvelles Attributions de Compensation aux communes concernées par ces domaines.

Le Conseil Communautaire doit donc fixer librement, à la majorité des 2/3 et avec approbation des communes concernées (à la majorité simple), les AC résultant de ces travaux.

C'est pourquoi, il est proposé, sur la base du rapport précité, les évaluations de charges suivantes en lien avec la compétence « social » :

Communes	Montant à diminuer dans les AC
CHARNAT	2 100 €
CHATELDON	7 515 €
LACHAUX	2 708 €
NOALHAT	2 394 €
PASLIERES	14 925 €
PUY GUILLAUME	25 688 €
RIS	7 657 €
TOTAL	62 987 €

Il est proposé les évaluations de charges suivantes en lien avec l'abondement du fonds régional d'urgence par les communes :

Communes	Montant à diminuer dans les AC
PUY GUILLAUME	11 008€
DORAT	1 500€
CELLES SUR DUROLLE	7 044€
TOTAL	19 552€

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les attributions de compensation ainsi fixées.

TOTAL VOTANTS : 52

Conseillers présents : 47

Représentés : 5

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 52

Pour : 52

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

